

Madame la Bâtonnière,  
Membres du Conseil,  
Conseillers et confrères,  
Distingués invités,

J'aimerais tout d'abord remercier Madame la Bâtonnière et les membres du Conseil pour avoir pris la décision de m'octroyer ce prix. J'en profite aussi pour féliciter Luc pour le prix Pierre-Fournier, une distinction bien méritée.

C'est avec beaucoup d'humilité que je me présente devant vous pour recevoir ce prix. Il y a un peu plus 18 ans, en 2008, je me trouvais dans cette même salle, mais assis un peu plus loin dans la section des avocats en devenir. J'allais devenir sous peu un bébé avocat.

Lors de mon assermentation, j'ai été marqué par les discours qui nous rappelaient à quel point exercer la profession d'avocat est un privilège. Qu'en raison de notre rôle, de nos compétences et de notre savoir, on peut avoir un impact important dans le cheminement de nos clients. Qu'on peut même changer leur vie.

Je vous dis cela parce notre travail est souvent difficile, notre vie se déroule à un rythme effréné, mais quand on prend un pas de recul, qu'on s'arrête deux minutes, on se rappelle rapidement pourquoi on voulait devenir avocate ou avocat.

Que peu importe le domaine dans lequel on pratique, nous sommes tous guidés par le même désir, soit celui de servir les fins de la justice, ce qui inclut évidemment de bien conseiller nos clients, mais qui va bien au-delà.

Dans mon cas, j'ai eu la chance de travailler avec ma conjointe Lida Sara Nourai jusqu'à son accession à la magistrature. De représenter ensemble des victimes d'erreurs judiciaires dans leur long parcours remplis d'obstacles. De leur redonner leur liberté, leur enlever le poids d'une condamnation injustifiée.

Sans le Projet Innocence Québec qu'elle a fondé, et le travail pro bono de nombreuses personnes, il aurait été illusoire d'obtenir justice pour plusieurs victimes d'erreurs judiciaires.

Mais peu importe la manière dont on s'y prend, servir les fins de la justice comprend de poser des gestes de plus qui rendent la justice plus humaine et plus accessible.

De prendre par exemple une minute de plus pour demander à notre client s'il va bien, d'offrir un repas à un client dans le besoin, d'offrir ses services pro bono ou de s'engager auprès de la collectivité.

C'est souvent dans la façon d'exercer notre profession que nous pouvons bien servir les fins de la justice.

Alors je vous invite à vous revoir dans votre siège, dans la section des futurs bébé avocats, et de vous remémorer ce à quoi vous pensiez. Que vous alliez devenir avocate ou avocat pour faire une différence. Et je vous encourage aujourd'hui à continuer à faire cette différence.

Je vous remercie et vous souhaite une excellente soirée.